

Conseil Municipal du 16 mars 2017

- Compte-rendu -

1- Budget principal : compte de gestion 2016

Monsieur LE BORGNE, Trésorier Municipal de la commune a présenté le compte de gestion 2016 du budget principal et a indiqué que les chiffres sont identiques à ceux du compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2016 du budget principal.

2- Budget annexe «lotissement les hauts de Keruzanval» : compte de gestion 2016

Monsieur LE BORGNE, Trésorier Municipal de la commune a présenté le compte de gestion 2016 du budget annexe «lotissement les hauts de Keruzanval» et a indiqué que les chiffres étaient identiques à ceux du compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2016 du budget annexe « lotissement les Hauts de Keruzanval ».

3- Budget annexe «lotissement les résidences de Kermengleuz» : compte de gestion 2016

Monsieur LE BORGNE, Trésorier Municipal de la commune a présenté le compte de gestion 2016 du budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz » et a indiqué que les chiffres étaient identiques à ceux du compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2016 du budget annexe « lotissement les Résidences de Kermengleuz ».

4- Budget annexe «lotissement les Jardins de Keruzanval» : compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2016 du budget annexe « lotissement les Jardins de Keruzanval » présenté par Monsieur LE BORGNE, Trésorier Municipal.

5- Approbation du compte administratif 2016 : budget principal

Section de fonctionnement		Dépenses :	5 064 066,79 €
		Recettes :	6 234 705,28 €
Résultat de fonctionnement			1 170 638,49 €
Section d'investissement	Dépenses :	Dépenses de l'exercice :	2 568 657,25 €
		Reste à réaliser, à reporter :	240 779,13 €
	Recettes :	Recettes de l'exercice:	2 403 208,30 €
		Reste à réaliser, à reporter	361 220,31 €
Résultat d'investissement			-45 007,77 €
Résultat Global 2014			+1 125 630,72 €

Par 22 voix pour, le Maire ne prenant pas part au vote, et 5 votes contre, le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2016.

6- Budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval » : approbation du Compte Administratif 2016

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a approuvé, par 27 voix pour, le compte administratif 2016 du lotissement « les Hauts de Keruzanval ».

7- Budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz » : approbation du Compte Administratif 2016

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a approuvé, par 22 voix pour et 5 abstentions, le compte administratif 2016 du lotissement « les résidences de Kermengleuz ».

8- Budget principal : affectation des résultats 2016

La comptabilité M14 prévoit que l'assemblée, après avoir approuvé le compte administratif, délibère sur l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. Le résultat du compte administratif de l'exercice 2015 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 170 638,49 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a confirmé le prélèvement initialement prévu lors du vote du budget primitif 2016, à savoir : 500 000 € ; a affecté le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante : 500.000,00 € au compte 1068 en recettes d'investissement du Budget Primitif 2017 et 670.638,49 € au compte 002 en recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2017.

9- Budget primitif 2017 : budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	1 137 205,00	Produits des services	309 100,00
Charges de personnel et frais assimilés	2 474 000,00	Impôts et taxes	3 414 200,00
Atténuation de produits	626 017,00	Dotations subventions participations	1 365 350,00
Autres charges de gestion	769 093,00	Autres produits de gestion courante	240 000,00
Charges financières	130 653,48	Atténuation de charges	46 000,00
Charges exceptionnelles	2 800,00	Opérations d'ordre de transferts entre sections	65 000,00
Dotations aux amortissements et provisions	3 000,00	Produits exceptionnels	3 000,00
Opération d'ordre de transfert entre sections	190 405,26	Produits financiers	1,42
Dépenses imprévues	30 116,17		
Virement à la section d'investissement	750 000,00	RECETTES de L'EXERCICE	5 442 651,42
DEPENSES de L'EXERCICE	6 113 289,91	Excédent antérieur reporté	670 638,49
TOTAL de la section :	6 113 289,91	TOTAL de la section :	6 113 289,91

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement s'équilibre à 3 051 852,49 €

La prévision concernant les dépenses d'investissement consacrées aux achats et travaux s'établit comme suit :

Opérations	Crédits ouverts	Opérations	Crédits ouverts
Opérations (constructions, installations, matériel et outillage)			
Médiathèque	2 215,00	Construction d'un bâtiment annexe du terrain synthétique	264 896.82
Embellissement de la ville	3 000.00	Travaux de sécurité dans les bâtiments	52 000.00
Cimetière	43 000.00	Plate-forme de déchets verts	54 000.00
Ecoles	113 244.11	Mise aux normes accessibilité	70 774.33
Services techniques	45 210.00	Développement durable et Economie d'énergie	74 300.00
Vie associative	29 350.00	Pétanque	30 000.00
Mairie	21 700.00	Fort de Penfeld	156 068.57
Equipements culturels	59 855.07	Pétanque	35 941.21
Terrain synthétique	98 784.00	Restruct. De l'école Pauline Kergomard	169 509.44
Equipements culturels	62 135.07	Le sport	36 229.07
Plateau d'athlétisme	10 000.00	Vidéo protection	5 000.00
Skate parc	5 000.00	Maison de l'enfance	1 396.80
Terrain synthétique	1 200.00		
TOTAL : 1 256 170.42 €			
Immobilisations hors opérations : 679 233.60 €			
TOTAL immobilisations hors opérations + opérations : 1 935 404.02 €			

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 5 votes contre, a adopté le budget primitif 2017.

10- Vote des taux d'imposition 2017

Par 23 voix pour et 5 contre, le Conseil Municipal a approuvé les taux d'imposition communaux ci-dessous :

Impôt concerné	Taux 2016	Taux proposés pour 2017
Taxe d'habitation	22.79 %	23,01 %
Foncier bâti	20.39 %	20,59 %
Foncier non bâti	46.56 %	46.56 %

11- Budget primitif 2017 : budget annexe « lotissement hauts de keruzanval »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le budget présenté.

12- Budget primitif 2017 : budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz »

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 5 abstentions, a approuvé le budget présenté.

13- Information au Conseil Municipal : liste des concours attribués en 2016 par la commune sous forme de prestations en nature ou subventions

Le Conseil Municipal a pris acte de la liste, qui est annexée au compte administratif.

14- Information au Conseil Municipal : liste des marchés conclus en 2016

Le code des marchés publics a été supprimé et remplacé par deux textes réglementaires organisant le nouveau droit de la commande publique. Ces textes étant entrés en vigueur le 1^{er} avril 2016, il appartient à la commune de publier les marchés conclus entre le 1er janvier et le 31 mars 2016. *Le Conseil Municipal a été informé que la commune n'a conclu aucun marché supérieur à 20 000 € H.T. entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2016.*

15- Durées d'amortissements des Immobilisations

Les conditions actuelles d'amortissements ont été fixées par délibération du 29 septembre 2016. Afin de prendre en considération les évolutions comptables, il convient de fixer des durées d'amortissements pour les biens ou subventions non pris en compte dans la précédente délibération. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les durées d'amortissements présentées.*

16- Indemnité de fonction des élus

Suite à une modification de la législation il est nécessaire de modifier la délibération votée en avril 2014 fixant l'indemnité des élus. Après avoir pris connaissance des révisions apportées, *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé la nouvelle base de calcul des indemnités des élus ainsi qu'une revalorisation, suite à la modification de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale et du point d'indice.*

17- Subvention 2017 dans le cadre de l'essor Breton

La commune de Guilers accueille la deuxième étape de la course cycliste l'Essor Breton, le samedi 6 mai 2017. A ce titre, l'Essor Breton sollicite une subvention exceptionnelle de 6 000 €. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement de la subvention.*

18- Subvention aux associations sportives pour frais de déplacement hors Finistère

Les clubs sportifs guilériens peuvent obtenir le remboursement de leurs frais de déplacement hors Finistère sur présentation de justificatifs. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, un conseiller membre de l'association Dojo Guilérien ne prenant pas part au vote, a accordé les remboursements présentés aux associations ayant présenté leur demande à savoir : 888,01 € à Saint Renan Guilers Handball et 427,90 € au Dojo Guilérien.*

19- Vente de lots du lotissement les Résidences de Kermengleuz

Par délibération en date du 1er décembre 2016, le Conseil municipal a fixé le prix de vente des lots à 140 € T.T.C. le m², les frais d'actes notariés, taxes et honoraires étant à la charge des acquéreurs des lots. *Le Conseil municipal, à l'unanimité, a donné son accord sur la vente des lots aux acquéreurs désignés, conformément aux réservations et a autorisé Monsieur le Maire à signer les actes notariés.*

20- Vente d'un lot du lotissement les Hauts de Keruzanval

Suite à un désistement des précédents acquéreurs pour le lot n°6, *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord sur la vente du lot 6 aux acquéreurs désignés conformément aux réservations et a autorisé Monsieur le Maire à signer les actes notariés.*

21- Convention de mise à disposition du logement 15 rue Charles le Hir

Dans le cadre du dispositif d'accueil des migrants la commune a été sollicitée pour mettre à disposition un logement par l'association « SOS réfugiés du Moyen Orient ». Ce logement étant toujours disponible, il est proposé d'héberger une famille de façon temporaire, à titre gratuit. *Afin de définir les modalités de cette mise à disposition, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention de mise à disposition et a autorisé le Maire à la signer.*

22- Vœu de soutien au « manifeste des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » de l'AMF

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a adopté lors de son Bureau du 26 janvier 2017 un Manifeste qui est destiné aux candidats à l'élection présidentielle. *Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient le manifeste de l'AMF.*